



# CHARTRE DE LA BIENTRAITANCE

Cette chartre a pour projet de promouvoir le mieux-être des personnes accueillies tout en donnant au personnel un cadre de travail serein et motivant.

## Respect de l'individualité

- Respect de la **personne et ses choix** (croyances, souhaits, habitude de vie, droits civiques, pratiques religieuses)
- Respecter le **désir** de la personne accueillie lorsqu'on s'adresse à elle (vouvoiement, nom de famille, prénom, tutoiement), mais ne jamais l'infantiliser ou se montrer familier
- Préserver la **dignité** de la personne accueillie et son estime de soi par son apparence et en tenant compte de ses habitudes de vie.

## Qualité du lien social

- Privilégier l'entrée de la personne à travers un **accueil de qualité** dans un environnement sécurisé et sécurisant. Le personnel est disponible et donne des repères. Il identifie les attentes du résident, le rassure et répond à ses inquiétudes.
- Favoriser l'**écoute**, avoir de l'empathie « Bien écouter c'est presque répondre »<sup>1</sup>
- Intégrer les familles à la vie institutionnelle (Goûters des familles, et réunions des familles)
- Favoriser les **liens sociaux** du résident avec son entourage et les bénévoles.

## Promouvoir l'autonomie

- Favoriser l'**autonomie** du résident, l'encourager à faire, sans faire à sa place. Lui proposer une aide psychologique, physique et/ou matérielle.
- **Prévenir** les situations à risques (angoisses, dépression, fugues, chutes, agressivité...),

## Travailler ensemble

- Veiller au **bien-être** du résident, de sa famille et de l'équipe pluridisciplinaire
- Favoriser les temps d'échanges formels entre les membres du personnel pour réaliser un accompagnement réfléchi et construit
- S'interroger régulièrement sur ses pratiques professionnelles et vérifier qu'elles soient conformes aux objectifs de bientraitance, par la formation continue et la lecture de documents.
- Respect du secret professionnel

« Les êtres comptent plus que les choses ou les actes ». <sup>2</sup>